



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général

**PROCÈS-VERBAL
PLÉNUM DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 15.12.2021 N° 08**

Lieu : Salle de la Comba, Verbier
Heure : 19h30

Bureau : M. Julien Vaudan, Président
Mme Emily Vaudan, Membre scrutateur
M. Matthieu Moulin, Membre scrutateur

Excusés : M. Léonard Fellay, Vice-président
Mme Mélanie Mento, Secrétaire

Secrétaire : Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 17 novembre 2021

04. Présentation

01. Plan de législature 2021 - 2024

05. Décisions

- 01. Création d'un fonds communal d'entretien durable des forêts et son règlement
- 02. Budget 2022
- 03. Octroi d'un DDP à la Lemania-Verbier International School

06. Information

- 01. Interventions (question, interpellation, postulat et motion)
- 02. Covid – Point de situation

07. Divers

- 01. Offre médicale à Verbier pour la saison d'hiver
- 02. Œuvre de charité de la soirée
- 03. Remerciements
- 04. Fin de l'activité de Mme Lorraine Piota

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

50 conseillères et conseillers généraux sont présents, 8 sont excusés et 2 sont absents. La liste des présences reste ci-jointe.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans remarque.

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 17 novembre 2021

Dans le texte du procès-verbal du 17.11.2021, une correction a été apportée pour marquer une différence supplémentaire entre les personnes absentes et les personnes excusées.

Le procès-verbal de la séance du 17.11.2021 est considéré comme approuvé.

04. Présentation

01. Plan de législature 2021 - 2024

M. Christophe Maret rappelle que le plan de législature est une planification à 4 ans. Celui qui sera présenté ce soir est le premier de la nouvelle Commune et donc du nouveau Conseil municipal.

Le Conseil a recherché la continuité de l'ancien programme de législature tout en tenant compte des projets établis et futurs ainsi que des projets d'ampleur qu'il lui faut réaliser.

Pour élaborer ce plan de législature, le Conseil s'est mis deux jours au vert en compagnie de son Etat-Major. Cette étape a permis aux membres du nouveau Conseil d'apprendre à se connaître et à œuvrer ensemble. Les Directeurs Opérationnels des dicastères ont également participé à l'élaboration du plan de législature en apportant leurs connaissances et en conseillant leurs Conseillers municipaux. Merci à tous pour le travail fourni.

Le Conseil travaille dur et dans un esprit de collégialité afin d'assurer le bien-être de la Commune et des personnes qui y vivent. Cette collégialité se ressent également au sein du Conseil général, à travers son bureau, ses commissions ainsi que ses plénums.

La Commune de Val de Bagnes a besoin d'améliorer son image. Le plan de législature présentera les moyens par lesquels le Conseil entend y parvenir.

La présentation de M. Maret reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Laurent Berset demande s'il est possible d'en dire plus à propos du pack d'intégration et de bienvenue. Le projet est-il en cours ? Qui sont les personnes qui travaillent dessus ?
 - M. Maret l'informe qu'une procédure d'intégration et de bienvenue existe déjà mais qu'elle doit être améliorée. Il est impératif de donner des informations aux personnes qui viennent s'établir dans notre commune rapidement et de manière efficiente. Le service de l'intégration et l'administration générale travaillent ensemble sur ce projet.
2. M. Robin Moulin demande ce qu'il en est du projet de la Maison de Commune du Châble ?
 - M. Maret l'informe que le désamiantage doit commencer avant Noël 2021, et les travaux dès le début de l'année 2022.
3. M. Julien Vaudan remercie le Conseil municipal pour cette présentation et relève que le plan de législature révèle déjà beaucoup de points en lien avec le budget qui doit être voté ce soir.

05. Décisions

01. Création d'un fonds communal d'entretien durable des forêts et son règlement

M. Fabien Sauthier informe l'assemblée que le Conseil municipal a souhaité faire valider ce règlement en même temps que les budgets 2022 puisqu'il est directement lié à une rubrique comptable qui prévoit la création du fonds. La création de ce fonds est une nouveauté en matière de durabilité.

La présentation de M. Sauthier reste ci-jointe.

Préavis des commissions

Bâtiments, bourgeoisie et agriculture => M. François Veuthey précise que la Commission s'est vue présenter ce projet par M. Fabien Sauthier lors de sa dernière séance. Suite à la création d'un triage forestier, la Commune souhaite se doter d'un fonds permettant de favoriser la durabilité des forêts et la biodiversité. Les forêts sont une surface importante de notre commune. Grâce à ce projet, la Commune souhaite augmenter le potentiel du triage forestier, créer de l'emploi sur le territoire et améliorer la durabilité des forêts. La Commission propose à l'unanimité de valider ce fonds et le règlement qui l'accompagne.

Cogest => M. Baptiste Darbellay précise que la Commission s'est vue présenter le projet par M. Jérôme Maret lors de sa séance du 29 novembre dernier. Celle-ci propose à l'unanimité de valider la création du fonds et son règlement.

**A la question : acceptez-vous la création d'un fonds communal d'entretien durable des forêts et son règlement avec effet au 1^{er} janvier 2022 ?
La création du fonds et son règlement son approuvés à l'unanimité.**

02. Budget 2022

M. Eric Rosset confirme que les grandes lignes du budget transparaissent dans le plan de législature présenté en début de soirée.

M. Jérôme Maret précise que deux amendements ont été apportés au budget par rapport au fascicule qui a été remis aux conseillers généraux (doublet pour le plan de mobilité scolaire et rénovation des granges). Ces amendements demandés par la COGEST ont été approuvés par le Conseil municipal.

Leur présentation commentée reste ci-jointe.

Avant de passer au vote sur le budget, un vote séparé a été demandé concernant le prêt à octroyer à Altis Groupe SA.

M. Eric Rosset rappelle à l'assemblée qu'Altis Groupe SA a de nombreux enjeux et que la solution est l'IT. La stratégie cantonale à long terme prévoit une baisse de 43% des consommations énergétiques (électricité et chaleur). Le business d'Altis devient très concurrentiel et pour rester dans la course, l'entreprise doit se réappropriier ses données et avoir la maîtrise de son système informatique. Aujourd'hui, la gestion informatique est complexe car il faut produire les data, les stocker, les traiter et les utiliser de façon extrêmement sécuritaire. Le marché va vers une transparence accrue afin que le client puisse savoir en direct, via un portail, ce que lui coûtent/rapportent les prestations. Altis Groupe SA doit donc investir pour se mettre aux normes informatiques et rester concurrentiel sur le marché. De plus, en investissant dans un système de gestion informatique de pointe, Altis sera en mesure de proposer ses services informatiques à d'autres personnes/entités intéressés.

La présentation de M. Rosset reste ci-jointe.

M. Julien Vaudan remercie M. Rosset pour cette présentation très claire.

Préavis des commissions

Travaux publics et environnement => M. Lionel Saillen confirme que la commission a étudié très attentivement les propositions du groupe Altis. La commission avait demandé un vote séparé pour ce point car elle manquait d'informations à propos de ce prêt de 10 mio. Lors d'une séance, la commission a rencontré M. Florian Perraudin et a pu obtenir tous les renseignements nécessaires. La commission donne un préavis favorable à l'unanimité pour ce prêt à Altis.

Cogest => M. Baptiste Darbellay remercie M. Rosset pour la présentation détaillée et les informations relatives à la stratégie et au but du prêt. La Cogest a demandé le vote séparé dans le but d'obtenir plus d'informations et de

comprendre le pourquoi de ce prêt ainsi que la stratégie d'Altis. Il est en effet impératif que les conseillers généraux puissent comprendre tous les enjeux liés à cette décision afin de pouvoir relayer les informations correctement lorsqu'ils sont interpellés par la population. Toutes les réponses nécessaires ont pu être données à la Cogest durant la présentation de ce soir de M. Rosset. Le plan des investissements financiers présenté ce soir tient compte des enjeux financiers futurs par rapport à l'ouverture du marché de l'électricité. Il est primordial de conserver la maîtrise du marché et de créer de nouveaux emplois sur le territoire communal. La Cogest ne remet pas en question la stratégie d'Altis mais demande plus de transparence pour comprendre le fonctionnement et l'utilisation du prêt dont il est question. La Cogest n'a pas pu procéder à un vote en séance de commission car elle n'avait pas assez d'éléments pour se déterminer avant ce soir.

**A la question : acceptez-vous le prêt de CHF 2 millions à Altis Groupe SA ?
Ce prêt est approuvé par 39 voix pour et 11 abstentions.**

Maintenant que ce vote a été effectué, l'assemblée peut reprendre le point sur la validation du budget de l'année 2022 de la Commune de Val de Bagnes.

Préavis des commissions

Culture, tourisme et sport => M. Pierre-Yves Gay annonce que la commission a eu une grande facilité à se situer dans ce budget 2022 grâce aux précisions de MM Michellod et Deslarzes qu'il remercie vivement. La Commission donne un préavis favorable à l'unanimité.

Bâtiments, bourgeoisie et agriculture => M. François Veuthey remercie les responsables qui ont donné toutes les réponses nécessaires à la prise de position de la commission. Cette dernière a apprécié la présentation d'Altis, notamment en ce qui concerne son réseau d'irrigation. Elle remercie également le Conseil municipal pour sa politique de soutien à l'agriculture dotée d'objectifs et d'indicateurs clairs. La commission donne un préavis favorable à l'unanimité.

Travaux publics et environnement => M. Lionel Saillen remercie MM Vaudan et Morard pour les explications données à la commission qui a pris bonne connaissance des éléments importants relatifs aux routes, aux réseaux d'eau, aux énergies, etc.. La commission est consciente de l'importance de ces investissements et les a approuvés. Elle donne un préavis favorable.

Sécurité et santé publiques => Mme Sarah Farquet remercie Mme Bühler et M. Sidoli pour les informations transmises à la commission qui a validé le budget à l'unanimité.

Constructions, AT et mobilité => M. Stéphane Roserens annonce que la commission s'est réunie à deux reprises pour analyser le budget 2022. Il remercie les conseillers et responsables des dicastères pour les précisions apportées et pour le travail fourni durant cette année particulière (fusion, Covid, etc.). La commission a pu aborder les différents sujets et notamment ceux liés à la mobilité. Il est impératif pour la Commune de se doter d'un plan de mobilité et, dans ce sens, la commission est favorable à l'EPT supplémentaire pour

l'engagement d'un spécialiste en mobilité à l'aménagement du territoire. Toujours concernant la mobilité, les solutions actuelles sont incomplètes et le service mettra à l'étude dès l'année prochaine des solutions pour améliorer l'offre de courses pour tous les citoyens de la Commune de Val de Bagnes. La commission espère par ailleurs que cette année 2021 clôturera l'affaire des constructions illicites et que le service pourra poursuivre son travail afin d'établir le nouveau RCCZ. La commission propose de valider le budget 2022 à l'unanimité des membres présents.

Contributions, cadastre et population => M. Guillaume Amos annonce que la commission a constaté que les recettes fiscales qui financent une grande partie des dépenses ont été budgétisées avec prudence mais sont optimistes. Il est important d'avoir un centre de taxation sur la commune de Val de Bagnes. Il s'agit-là d'une plus-value non négligeable en terme d'emplois et de service de proximité. C'est également un atout vis-à-vis des importants contributeurs fiscaux de la commune grâce auxquels il est possible d'offrir des avantages à tous les citoyens. La commission remercie vivement M. Gordio pour son travail. La commission donne un préavis favorable à l'unanimité des membres présents au budget 2022.

Jeunesse, formation et cohésion sociale => Mme Célia Chevrier annonce que la commission s'est réunie à deux reprises pour analyser ce budget. Cette dernière a été particulièrement satisfaite de découvrir que les jeunes bénéficieront d'une cuisine saine et locale (projet de rénovation de la cuisine du CO et projet fourchette verte). La commission rappelle cependant que le projet de l'école de Villette n'est toujours pas concrétisé et que le budget de 2021 est reporté en 2022. Elle trouve pertinent que le projet de l'école de Villette s'intègre dans une vision globale et est consciente que les études menées prennent du temps, mais elle souhaite néanmoins que le Conseil municipal se penche sur des mesures immédiates d'atténuation des risques sismiques. La commission remercie Mme Lack ainsi que tout le dicastère pour son expertise sur les différents sujets débattus. Les montants proposés sont conformes et proportionnels à l'activité du dicastère. La commission donne un préavis favorable à l'unanimité au budget 2022.

COGEST => le rapport complet de M. Baptiste Darbellay reste ci-joint.

A la question : acceptez-vous le budget 2022 de la Commune de Val de Bagnes ?

Le budget 2022 est accepté à l'unanimité.

M. Julien Vaudan remercie l'assemblée pour le superbe et gros travail effectué. Les échos des différentes séances sont vraiment excellents.

03. Octroi d'un DDP à la Lemania-Verbier International School

M. Paul Choffat informe l'assemblée que le développement d'écoles internationales trouve deux points d'ancrage dans le plan de législature. Pour accueillir nos hôtes toute l'année, la destination touristique doit être vivante (commerces et restaurants ouverts). L'un des moyens d'arriver à cette fin est de

favoriser le développement d'écoles internationales qui amènent de nouvelles familles à s'établir à Val de Bagnes. Ces arrivées influent positivement sur les retombées économiques favorisant l'entier de la communauté.

Aujourd'hui, la Commune de Val de Bagnes entend accorder un DDP sur l'un de ses terrains de la station à la Lemania-Verbier International School.

La présentation de M. Choffat reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Patrick Michellod trouve que la surface de la cour d'école est très petite pour le nombre d'élèves prévu.
 - M. Choffat l'informe que la surface doit convenir en l'état car le projet se suffit à lui-même. De plus, étant situé à côté du Centre Sportif de Verbier, des synergies pourront être trouvées.
 - M. Michellod demande encore s'il est possible qu'une autre école en développement fasse la même demande pour obtenir un DDP ?
 - M. Choffat lui confirme que c'est tout à fait possible que certaines écoles fassent ce type de demande à l'avenir, par exemple la Copperfield School qui se développe actuellement.

2. M. Laurent Berset demande ce que vont devenir les bâtiments actuellement utilisés par la Lemania-Verbier International School ? Et si d'autres scénarios de développement avaient été étudiés pour la parcelle faisant l'objet du DDP ?
 - M. Choffat l'informe qu'à sa connaissance aucune autre projet concurrent n'avait été déposé concernant la parcelle faisant l'objet de la proposition de DDP. Par ailleurs, les bâtiments actuellement utilisés par l'école internationale seront réattribués (Orny & Mascotte), mais cela devra faire l'objet de réflexions.

Préavis des commissions

Culture, tourisme et sport => M. Pierre-Yves Gay remercie le service de sa réaction rapide et efficace pour la pose des gabarits sur le site. Deux séances ont été organisées pour la commission afin de visualiser l'impact réel du projet sur le site. Toutes les questions ont trouvé leurs réponses. M. Gay remercie vivement M. Guillaume Colin pour sa réactivité, sa disponibilité et sa présentation très précise du projet. La Commission donne un préavis favorable à l'octroi de ce DDP pour autant que les gabarits mis en place soient respectés et que si une construction devait se faire sur le parking à côté de la piscine une hauteur convenable soit respectée pour préserver la vue depuis la pelouse du Centre Sportif.

Constructions, aménagement du territoire et mobilité : M. Stéphane Roserens précise à l'assemblée que la mouture finale de cette proposition de DDP est le fruit de nombreuses et longues discussions. La commission estime que le projet répond parfaitement à un enseignement complémentaire au public. L'emplacement du projet fait sens, notamment de par sa proximité aux infrastructures sportives. Ce projet permet à la Commune d'avoir une maîtrise du

foncier à long terme et d'augmenter l'attractivité de sa station dans le but que de nouvelles familles s'y installent. Le dégagement de la vue depuis le Centre Sportif est préservé donc ce projet ne péjore pas les infrastructures communales voisines. La commission souhaite néanmoins rendre le Conseil municipal attentif au fait qu'il ne doit pas relâcher ses efforts pour transformer l'école de Villette, projet qui paraît tout aussi urgent. La commission donne un préavis positif à l'octroi de ce DDP et espère que cette école sera réalisée dans les meilleurs délais.

Cogest => M. Nicolas Egger informe l'assemblée que les réponses aux questions de la cogest ont été données par MM Maret, Choffat et Colin lors de sa première séance concernant ce DDP. Lors de la séance suivante, le point a été traité en profondeur avec MM Choffat et Colin. Une vision locale a permis de constater l'impact du projet sur la vue depuis le Centre Sportif et sa piscine. La commission estime qu'une haie de séparation entre le bâtiment et la piscine serait la bienvenue. Le calcul du nombre d'élèves a été soulevé dans le but d'éviter un lissage des effectifs (éviter la fluctuation saisonnière). La commission a soulevé la nécessité d'accueillir une école internationale dans un bâtiment moderne et adapté. Elle donne un préavis favorable à l'unanimité.

Jeunesse, formation et cohésion sociale => Mme Célia Chevrier informe l'assemblée du regret de la commission de ne pas avoir eu plus d'informations au sujet du report de ce point lors du dernier plénum. La commission a néanmoins pu obtenir les réponses à ses questions. Elle a été surprise de voir que le projet avait été mis à l'enquête publique avant même que le Conseil général ne se soit prononcé à ce sujet.

M. Julien Vaudan informe Mme Chevrier que la commission du tourisme avait demandé à effectuer une visite sur site avant de se prononcer et que c'est pour cette raison que le bureau du Conseil général a accepté de reporter cette décision au plénum suivant.

M. Samuel Amos prend la parole et précise qu'il aurait aimé être en possession des derniers éléments plus tôt afin de pouvoir en débattre avant le plénum décisionnel.

M. Baptiste Darbellay informe Mme Chevrier et M. Amos que lorsqu'il y a des présentations sur des règlements/DDP/etc., la COGEST est convoquée pour être informée. Peut-être serait-il utile que les présidents des autres commissions soient également conviés afin qu'ils puissent faire le lien avec les membres de leurs commissions.

Contributions, cadastre et population => M. Guillaume Amos précise que la commission estime que ce projet répond à une réelle demande et va dans l'intérêt de la Commune. Une école internationale avec une bonne infrastructure apporte une plus-value à l'économie locale et accroît l'attractivité de la destination pour des contributeurs potentiels. La commission donne un préavis favorable à l'octroi de ce DDP.

A la question : acceptez-vous l'octroi d'un DDP à la Lemania Verbier International School ?

L'octroi du DDP est approuvé par 46 voix pour et 4 abstentions.

06. Information

01. Interventions (question, interpellation, postulat et motion)

M. Christophe Maret informe l'assemblée qu'un point est toujours ouvert, soit celui du Plan de Mobilité Scolaire. La Commune a très récemment mandaté un bureau pour l'aider dans cette démarche et apporter les éléments de réponse nécessaires au Conseil municipal pour revenir vers le Conseil général.

02. Covid – Point de situation

M. Christophe Maret informe l'assemblée que les chiffres ont assez peu changé depuis le dernier point de situation. Les tableaux restent ci-joints.

La situation actuelle est difficile. La cellule COVID a été remise en place au niveau communal et les concernés se rencontrent une fois par semaine. La Commune suit l'actualité et l'évolution de la situation (nouveau point du Conseil fédéral ce vendredi).

Par ailleurs, l'Etat du Valais s'est engagé à soutenir les EMS dans cette crise, avec une participation des communes à hauteur de 30%. La Commune vient donc de recevoir une facture de CHF 100'000.- qui sera analysée prochainement.

Enfin, la Commune a souhaité anticiper le grand besoin en tests COVID (arrivée et départ des personnes en Suisse et donc dans la station de Verbier). Deux centres ont été installés, l'un aux Arcades à Verbier et l'autre à Curala au Châble. Le ministre de la santé a été interpellé afin de voir si le Canton pour apporter une aide financière complémentaire pour ces centres.

07. Divers

01. Offre médicale à Verbier pour la saison d'hiver

Mme Anne Bühler annonce à l'assemblée que l'offre médicale sera assurée 7j/7j à Verbier. Médibagnes et le centre médical de Verbier seront ouverts du lundi au samedi, et en alternance le dimanche. Pour la soirée/nuit du 31 décembre 2021, une permanence d'urgence sera assurée.

Par ailleurs :

- la Maison de la Santé de Sembrancher sera ouverte 7j/7j
- en cas d'urgence, le numéro 144 2424 reste à l'écoute
- des first responder peuvent être déployés sur place en fonction de la situation/urgence. 3 personnes sont de piquet tous les jours à Val de Bagnes
- composer le numéro 099 144 033 pour les urgences légères
- deux ambulances sont en permanence à la Maison de la Santé de Sembrancher et 2 ambulanciers sont prêts à intervenir 24h/24h

- deux centres de test sont ouverts 7j/7j, soit aux Arcades et à Curala
- les cabinets médicaux et pharmacies peuvent aussi faire des tests en fonction de leur disponibilité.

Il est rappelé que ces informations sont toutes disponibles sur le site de la Commune de Val de Bagnes.

02. Œuvre de charité de la soirée

La récolte de fonds en faveur d'une œuvre de charité est une tradition lors de la dernière séance de l'année du Conseil général.

Les fonds récoltés ce soir seront versés à l'association « SOS enfants de chez nous ». Le montant totalisant les dons des membres du Conseil général sera doublé par le Conseil municipal.

Un carton va passer dans les rangs pour récolter les dons et ceux qui préfèrent utiliser la méthode moderne « twint » peuvent envoyer l'argent à Anne-Michèle au numéro annoncé en inscrivant la mention « don à l'association ».

Le Conseil municipal remercie par avance le Conseil général de sa générosité.

03. Remerciements

M. Julien Vaudan informe l'assemblée que des séances de formation sur le programme e-partage et le calendrier du Conseil général seront dispensées en début d'année 2022. Ces instruments vont aider le Conseil général à être encore plus efficace.

Par ailleurs, M. Vaudan remercie vivement l'assemblée pour le gros travail fourni durant cette année marathon. De plus, le taux de présentéisme aux plénums a nettement augmenté, bravo et merci à tous !

04. Fin de l'activité de Mme Lorraine Piota

M. Julien Vaudan informe l'assemblée qu'il s'agit du dernier PV de Mme Lorraine Piota. Il la remercie pour la rédaction de ce document qui est très important puisqu'il est rendu public sur le site de la Commune de Val de Bagnes. M. Vaudan remercie également tous les membres du Conseil général qui prennent le temps de le relire et de le commenter au besoin.

Clôture de la séance à 22h00.

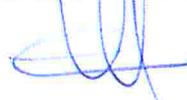
Pour le Conseil général :

Julien Vaudan
Président



Plénum du Conseil général du 15.12.2021

Emily Vaudan
Membre scrutateur



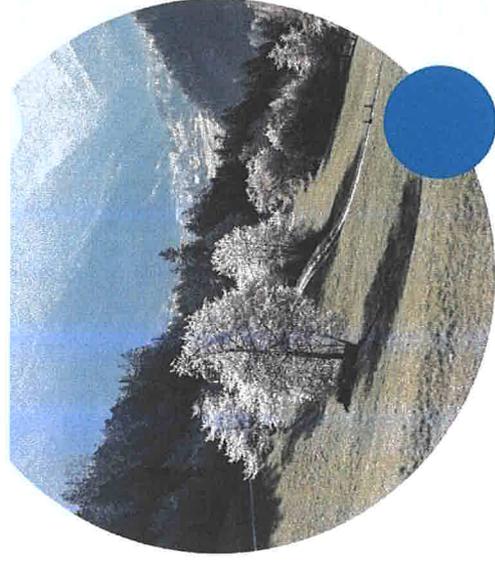
www.valdebagnes.ch

Annexes :

- Liste des présences – *01*
- Plan de législature – *04.01*
- Création du fonds d'entretien durable des forêts – *05.01*
- Budget 2022 – *05.02a*
- Rapport de la COGEST – *05.02b*
- Octroi d'un DDP à l'école Lemania – *05.03*
- Point de situation COVID-19 – *06.02*

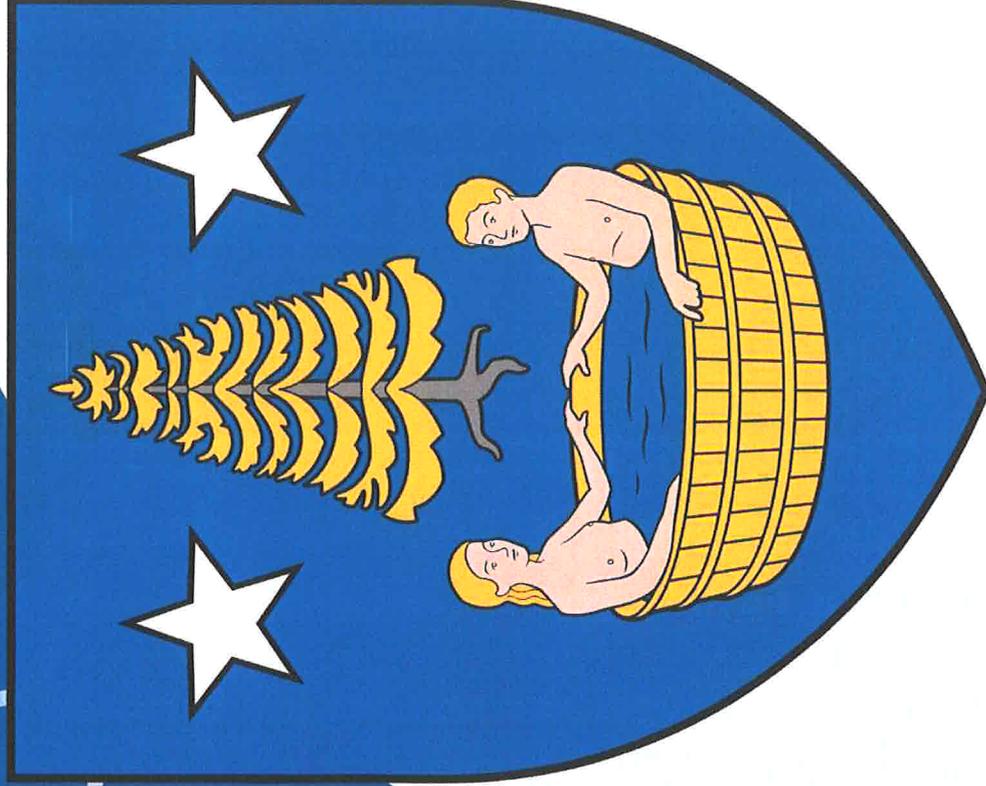
Plénum du 15.12.2021

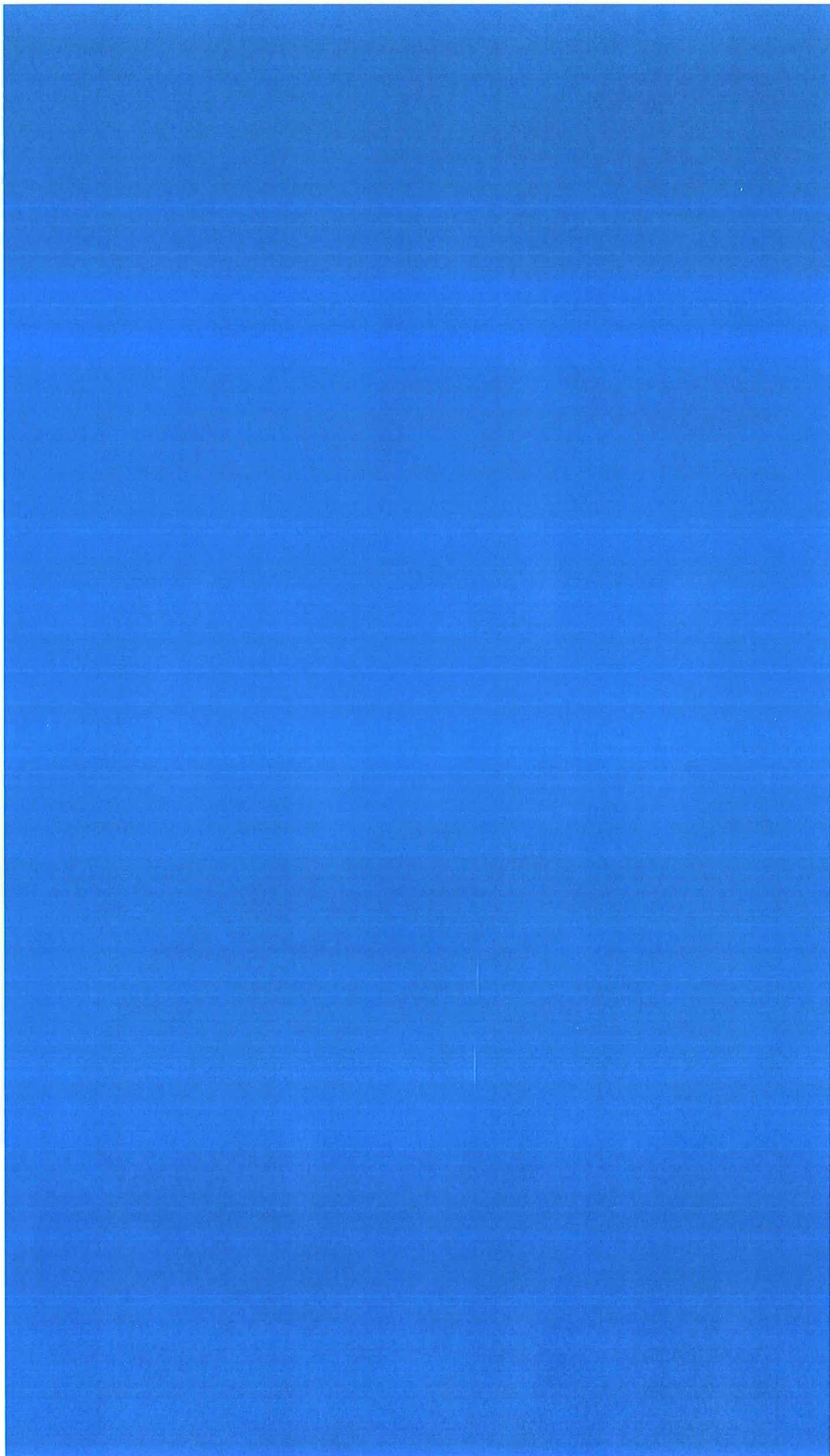
Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	X				Madame	Heinis	Olivia	X		
Monsieur	Alter	François	X				Madame	Löf	Tora	X		
Monsieur	Amos	Guillaume	X				Madame	Lovey	Véronique	X		
Monsieur	Amos	Samuel	X				Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	X		
Monsieur	Baillifard	Raphaël	X				Monsieur	Maret	Gérald	X		
Monsieur	Berset	Laurent	X				Monsieur	Martin	Sacha	X		
Monsieur	Besse	Cédric	X				Madame	Mento	Mélanie		X	
Monsieur	Besson	Félix	X				Monsieur	Michellod	Patrick	X		
Monsieur	Bircher	Félicien	X				Monsieur	Morand	Sylvain	X		
Madame	Bourgeois	Laurence	X				Monsieur	Moulin	Bastian		X	
Monsieur	Bratter	Marcus	X				Monsieur	Moulin	Mathieu	X		
Madame	Chevrier	Célia	X				Monsieur	Moulin	Robin	X		
Madame	Corthay-Coulet	Alexandra			X		Madame	Oakman-Rossier	Christine	X		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	X				Madame	Oreiller	Aimée		X	
Monsieur	Darbellay	Jérôme	X				Madame	Pembe Tornay	Colette	X		
Monsieur	Déltroz	Gabriel	X				Madame	Pralong	Sabrina	X		
Madame	Del Sordo	Céline		X								
Monsieur	Deslarzes	Frédéric		X			Monsieur	Roserens	Stéphane	X		
Madame	Deslarzes	Sophie	X				Monsieur	Rossier	Sven	X		
Monsieur	Egger	Nicolas	X				Monsieur	Rosoz	Sébastien			X
Monsieur	Farquet	Claude	X				Monsieur	Roux	François	X		
Madame	Farquet	Sarah	X				Monsieur	Saillen	Lionel	X		
Monsieur	Fellay	Guillaume	X				Monsieur	Tellen	Dominique	X		
Monsieur	Fellay	Léonard		X			Monsieur	Terretaz	Cédric	X		
Monsieur	Fellay	Sébastien	X				Madame	Tristan	Martine	X		
Monsieur	Fellay	Simon	X				Madame	Vaudan	Emily	X		
Monsieur	Fournier	Romain	X				Madame	Vaudan	Fanny		X	
Monsieur	Frossard	Alain	X				Monsieur	Vaudan	Julien	X		
Madame	Gailloud	Martine	X				Monsieur	Veuthey	François	X		
Monsieur	Gay	Pierre-Yves	X				Monsieur	Wasserfallen	Antoine	X		



Programme de législation 2021-24

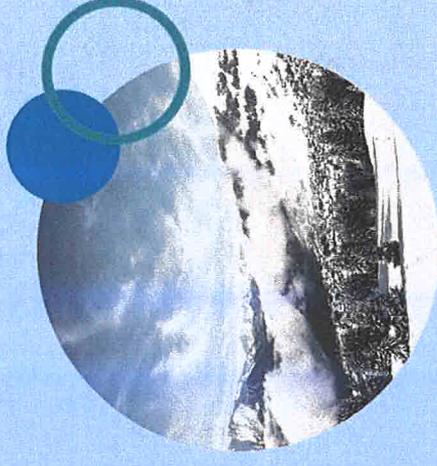
Val de Bagnes,
une référence de l'arc alpin en matière de
tourisme et de durabilité







Message du conseil municipal



- La crise sanitaire
- La fusion (de communes et d'administrations)
- Des changements sociétaux profonds

- Une vision qui guide notre action politique commune
- 6 défis – 24 objectifs – 48 mesures
- Une volonté de communiquer régulièrement sur les projets
- En utilisant différents canaux à disposition
 - Canaux traditionnels
 - Canaux digitaux





Nos valeurs

intégrité, respect, solidarité



Intégrité

Nous exerçons nos tâches avec honnêteté, transparence et rigueur.

Respect

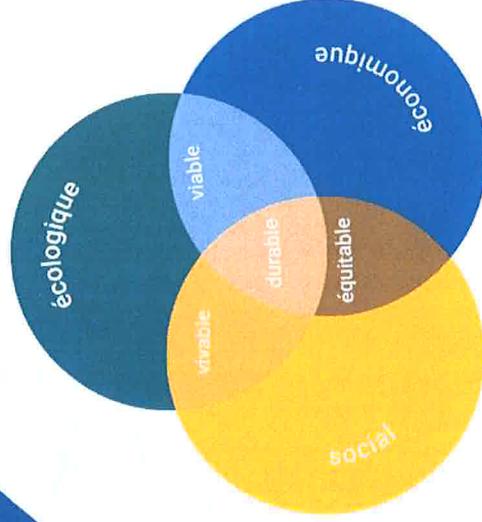
Nous offrons à nos résidents et visiteurs des prestations de qualité dans le respect de notre patrimoine et de notre environnement.

Solidarité

Nous assurons une égalité de traitement dans un esprit de collaboration et de responsabilité individuelle et collective.



Val de Bagnes en chiffres • 2021



« Le développement durable répond
aux besoins du présent sans compromettre
la capacité des générations futures
de répondre aux leurs »

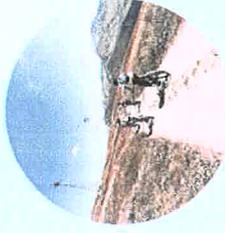
(Rapport Brundtland 1987)

- 10'130 habitants
- 7'418 suisses (73%)
- 2'712 étrangers (27%)
- 65 nationalités
- 26 villages et hameaux
- 301,93 km² de territoire
- 116 associations et sociétés
- 1'664'927 nuitées
- 32 manifestations soutenues
- 255 EPT employés de l'administration



Diagnostic lié au développement durable

social, écologie, économie



Forces

- Notoriété et attractivité de la destination touristique
- Situation financière
- Qualité de vie
- Eco système complet (eau, air, énergie)
- Aménagement du territoire maîtrisé

Faiblesses

- Mobilité multimodale
- Image, communication externe et interne
- Vision du développement durable
- Exploitation des ressources
- Dépendances (tourisme, saison)

Menaces

- Pouvoir décisionnel non-maîtrisé
- Changement climatique
- Mutation démographique
- Crise économique
- Blocages liés aux procédures

Opportunités

- Potentiels économiques
- Efficience énergétique
- Effet de la fusion
- Positionnement de la commune
- Urbanisme durable

6 défis à relever ensemble



Tourisme
Étendre
l'attractivité touristique



Environnement
Intégrer les principes
de durabilité
dans l'action collective



Défi société
Favoriser
le bien-être et le
vivre ensemble



Infrastructures
Améliorer
le cadre de vie



Économie
Proposer les
conditions cadres d'une
économie innovante



Administration
Offrir une
administration agile





Défi tourisme

Étendre l'attractivité touristique



Obj.1 Accueillir nos hôtes durant toute l'année sur tout le territoire

Mes.1 Centre sportif

Mes.2 Salle culturelle, artistique et de congrès

Obj.2 Accompagner les acteurs et prestataires dans leur développement

Mes.1 Coordination événementiel

Mes.2 Observatoire du tourisme (big data, statistiques, enquêtes)

Obj.3 Favoriser la création d'offres

Mes.1 Tourisme doux (Cols, Haut Val de Bagnes et Mayens de Bruson)

Mes.2 Développement hôtelier

Obj.4 Partager une même vision

Mes.1 Création de Verbier Tourisme SA

Mes.2 Masterplan touristique





Défi environnement

Intégrer les principes de durabilité dans l'action collective

Obj.1 Préserver le patrimoine naturel

- Mes.1 Projets biodiversité
- Mes.2 Fonds communal d'entretien des forêts

Obj.2 Accroître la sensibilisation à la protection de l'environnement

- Mes.1 Système de management environnemental (ISO 14001)
- Mes.2 Communication - Subventions développement durable

Obj.3 Optimiser les ressources et la production locale

- Mes.1 Déchetterie du Merdenson (recyclage)
- Mes.2 Partenariats - Concession de Mauvoisin

Obj.4 Favoriser la consommation locale

- Mes.1 Label« Cuisinons notre région »
- Mes.2 Circuits courts





Défi société

Favoriser le bien-être
et le vivre ensemble



Obj.1 Renforcer les liens sociaux

Mes.1 Pack « bienvenue et intégration »

Mes.2 « Commune de montagne - la jeunesse notre avenir » (label)

Obj.2 Enrichir le panel de loisirs et d'activités

Mes.1 Politique communale du sport

Mes.2 Centre culturel de la vallée

Obj.3 Garantir le sentiment de sécurité

Mes.1 Maison de la sécurité

Mes.2 Sécurisation des zones de dangers naturels
(Merdenson, Etablons, Lourtier, Mauvoisin)

Obj.4 Asseoir l'offre sanitaire

Mes.1 Politique du 3e et 4e âge

Mes.2 Concept de permanence médicale
(convention entre médecins)



Défi infrastructures

Améliorer le cadre de vie

Obj.1 Réaliser un urbanisme durable bénéficiant au bien-être commun

Mes.1 Révision globale des PAZ et RCCZ

Mes.2 Revalorisation des centres des villages

Obj.2 Favoriser l'accessibilité à l'ensemble du territoire

Mes.1 Hub de transport et projet Curala

Mes.2 Réseau de mobilité douce et transfert multimodale

Obj.3 Développer les itinéraires sportifs

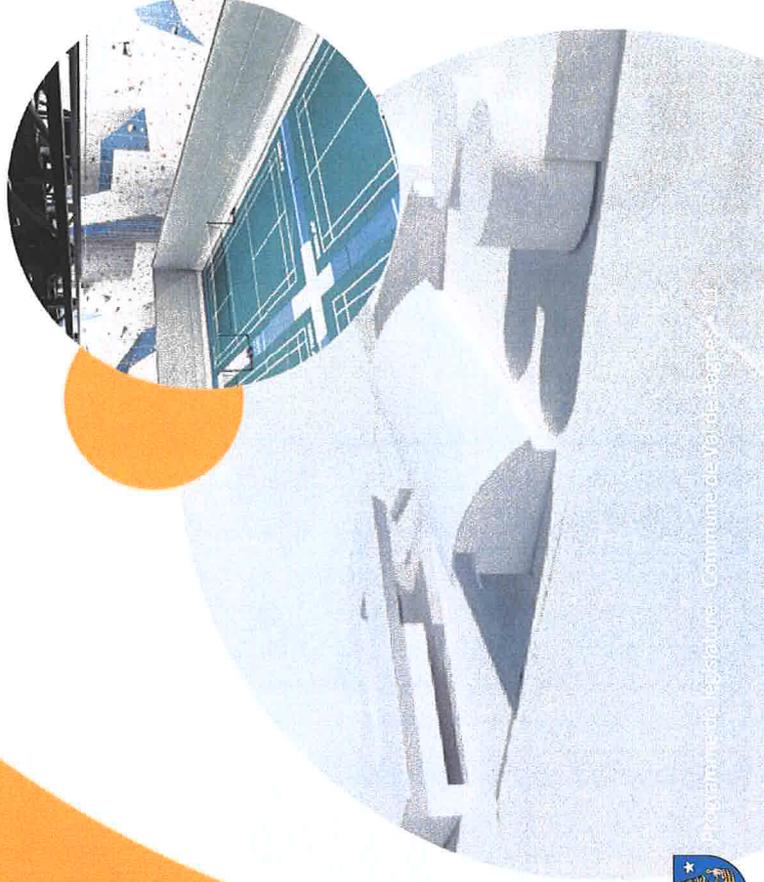
Mes.1 Réseaux d'itinéraires vélo

Mes.2 Parcours de ski de randonnée

Obj.4 Soutenir la mobilité durable

Mes.1 Plan de mobilité scolaire (postulat)

Mes.2 Electrification des moyens de transports





Défi économie

Proposer les conditions cadres
d'une économie innovante

Obj.1 Favoriser l'implantation d'entreprises

- Mes.1 Engagement d'un délégué à l'économie
- Mes.2 Locaux pour start-ups et coworking

Obj.2 Consolider l'attrait fiscal et parafiscal

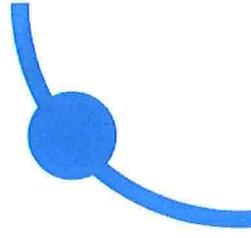
- Mes.1 Maintien du coefficient et taux d'indexation
- Mes.2 Conférence intercantonale des communes « contributrices »

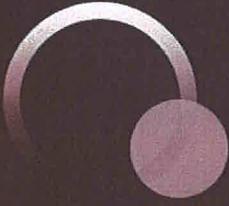
Obj.3 Promouvoir l'agriculture locale

- Mes.1 PDR (Laiterie d'Etiez, Miellerie, abattoirs/Maison de la raclette)
- Mes.2 Soutiens aux agriculteurs (irrigation / alpage)

Obj.4 Mettre en place une politique de formation attrayante

- Mes.1 Rencontre entre élèves et entrepreneurs
- Mes.2 Accompagnement des écoles internationales





Défi administration

Offrir une administration agile

Obj.1 Maintenir un lien de proximité avec les citoyens

Mes.1 Maisons de commune (Châble et Vollèges) et accueil (Verbier)
Mes.2 Guichets virtuels – Accompagnement

Obj.2 Positionner l'administration comme modèle de référence

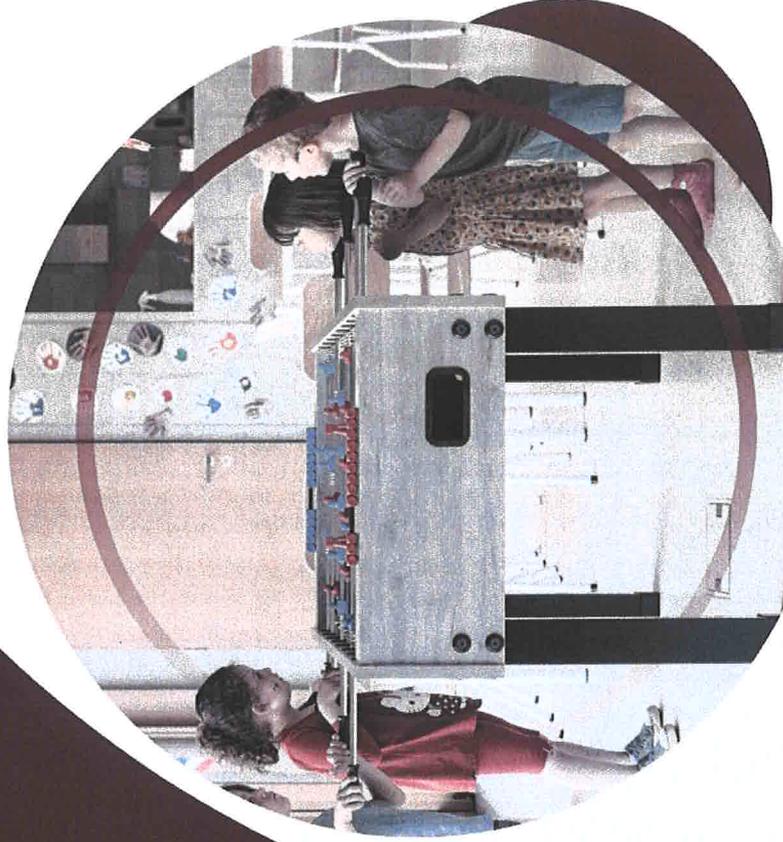
Mes.1 Valais Excellence
Mes.2 1 projet = 1 communication

Obj.3 Développer la cyberadministration

Mes.1 Services virtuels sur le site internet
(newsletters/livechat/SMS/traduction/e-payment)
Mes.2 Sécurisation du réseau informatique

Obj.4 Pérenniser le processus de fusion

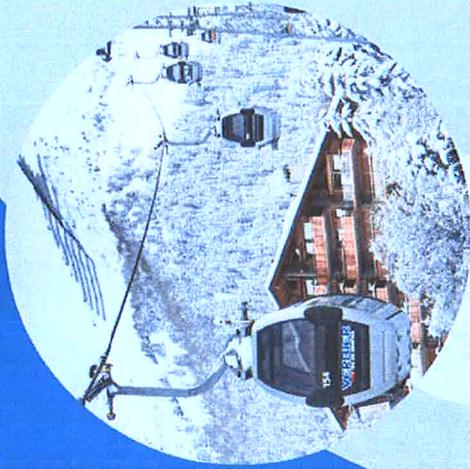
Mes.1 Harmonisation des règlements et directives
Mes.2 Coopération intercommunale

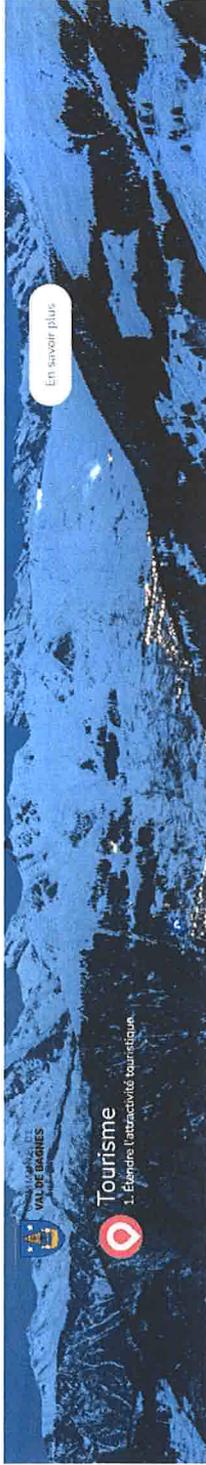


programme.valdebagnes.ch



**Découvrez l'intégralité
de nos mesures au fil
de l'avancement des projets.**





Défis et filtres

- Défis
- Tourisme
- Environnement
- Social et société
- Infrastructures
- Economie
- Gouvernance
- Statut
- Non commencé
- En cours
- Terminé
- Parties
- Habitants
- Hôtels
- Partenaires
- Administration

01. Accueillir nos hôtes durant toute l'année sur tout le territoire



Centre sportif
2021 - 2024 **En cours**
Budget: CHF 27'000'000.00
réalisation du bâtiment dévante

Salle culturelle et artistique et de congrès
2022 - 2024 **Non commencé**
Budget: CHF 550'000.00
étude d'implantation et montage projet

02. Accompagner les acteurs et prestataires dans leur développement

Coordination événementielle
2021 - 2024 **En cours**
Coordination entre les organisateurs de manifestations (parties, culturelles...), les entes touristiques et la commune.

Observatoire du tourisme (big data, statistiques, enquêtes)
2023 - 2024 **Non commencé**



commune de VAL DE BARRONNES

**Merci de votre attention et
place aux discussions**





COMMUNE DE
VAL-DE-BAGNES

Contrôle présences | Approbations | Présentation | **Décisions** | Information | Divers

Création d'un fonds communal d'entretien durable des forêts et son règlement

Plenum du Conseil général | Espace St-Marc | Mercredi, 15 décembre 2021

Contexte :

Côté Bagnes

- ✓ la Commune versait à la Bourgeoisie pour son service forestier:
 - CHF 140'000 de subvention
 - CHF 125'000 de participation au salaire du garde

Côté Vollèges

- ✓ la Commune et la Bourgeoisie versaient
 - Chacune CHF 10'000 dans un fonds bourgeoisial d'entretien des forêts

Au 01.01.2022 :

- ✓ Création du Triage forestier Combins-Catogne,
- ✓ Volonté de maintenir ces soutiens aux forêts mais il faut éviter un effet de dilution car Sembrancher et Bovernier font partie de ce même triage

Solution :

- ✓ Création d'un fonds communal (importance relative du financement) sous contrôle du Conseil municipal et du service cantonal

Motion pour la forêt de Val de Bagnes

- ✓ Décision du CF
 - Allouer davantage de moyens financiers pour la gestion durable des forêts (CHF +25 mio par année)
- ✓ Volonté de Val de Bagnes
 - En parallèle, volonté que tous les acteurs de Val de Bagnes contribuent à la gestion durable des forêts

☐ Art. 2 Champs d'application et compétence

Ce règlement s'applique à l'ensemble des forêts sises sur le territoire de la commune de Val de Bagnes. Il veut promouvoir l'exploitation de ces forêts pour qu'elles puissent remplir leur fonction protectrice, économique, environnementale et sociale.

L'application de ce règlement est de la compétence du Conseil municipal.

☐ Art. 3 Financement

- ☐ CHF 230'000 (CHF 200'000 Commune VDB, CHF 30'000 Bourgeoisie)
- ☐ Autres soutiens ponctuels possibles selon circonstances
- ☐ Valable pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement de 5 ans en 5 ans.
- ☐ Financement de départ : CHF 100.-/ha soit CHF 400'000.- (budget 2022)

Le présent fonds pourra être alimenté jusqu'à concurrence du montant maximum de CHF 2 millions, déductions faites des promesses d'aides en cours.

☐ **Art. 4 Utilisation**

Ce fonds sert à couvrir :

- ☐ Les participations communales pour les forêts protectrices et la biodiversité au sens des art, 48 et 49 de la LcFDN ;
- ☐ L'entretien des forêts sur les territoires des Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes ;
- ☐ Des travaux forestiers non ou partiellement subventionnés ;
- ☐ Des travaux en marge du périmètre forestier, dans la mesure où la forêt, la nature ou le paysage en bénéficient et indirectement la population et les infrastructures.

Art. 5 Procédure

- Propositions au Conseil municipal par le garde forestier (dégâts-mesures-coûts)
- Présentation des travaux effectués au service financier (période de bouclement)

Art 6 Autres dispositions

- Règlement sur le fonds de Vollèges est abrogé.
- Art- 12 de la convention Commune et Bourgeoisie de Bagnes du 19 mai 2015 est abrogé.

Art 7 Dispositions finales

- Soumis à approbation : Conseil municipal, Conseil général, Assemblée bourgeoisiale
- Homologation par le Conseil d'Etat
- Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2022

Calendrier

- 7.12.2021 Approbation par le Conseil municipal
- 15.12.2021 Soumis au Conseil général pour approbation
- Juin 2022 soumis à l'Assemblée bourgeoisiale

- Puis... homologation par le Conseil d'Etat

Effet rétroactif au 01.01.2022

Création d'un fonds communal d'entretien durable des forêts et son règlement :

Acceptez-vous la création d'un fonds communal d'entretien durable des forêts et son règlement avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 ?



Budget 2022

01 Amendements

Budget 2022 / amendements

Séance du Conseil communal du 7 décembre 2021

Fonctionnement		Amort.	Revenus	Charges	Remarque
Compte	Libellé				
490.3130	Prestations de tiers			-200'000	Sortie de l'IRM
		0	0	-200'000	

Séance du Conseil communal du 7 décembre 2021

Investissements		Recettes	Dépenses	Remarque
Compte	Libellé			
790.5040	Rénovation des granges		-60'000	
790.5040	Plan de mobilité douce		-200'000	éléments pris à double
		0	-260'000	

	Budget 2022	Amendements	Résultat
1 Revenus	122'872'030	0	122'872'030.00
2 Charges (sans amortissements)	103'247'200	-200'000	103'047'200.00
3 Amortissements	26'286'800	0	26'286'800.00
4 = 1-(2+3) Excédent (+) / Insuffisance de recettes (-)	-6'661'970		-6'461'970.00
5 Variation nette des attrib./prélèv. des fonds de financement spéciaux	1'182'300		1'182'300.00
5 = 1-2 Marge d'autofinancement	20'807'130		21'007'130
6 Investissements nets	51'020'000	-260'000	50'760'000.00
7 = 5-6 Excédent (+) / Insuffisance de financement (-)	-30'212'870		-29'752'870.00



Budget 2022

02 Examen du budget de la Municipalité

Fonctionnement 2022

	Budget 2022	Budget 2021
Recettes	122'872'030	124'731'530
./. Dépenses (hors amortissements)	- 103'047'200	- 101'796'779
+ Variation financements spéciaux	1'182'300	1'751'250
= Marge d'autofinancement	21'007'130	24'686'001
./. Amortissements	- 26'286'800	- 25'348'800
Résultat net	- 6'461'970	- 2'414'049

Budget 2022 → budget 2021

	Charges	Revenus
490.3637 Soutien COVID	- 2'000'000	
0222-0221 Admin générale, informatique et Etat-Major	+ 980'900	+ 30'000
54xx Famille et jeunesse	+ 557'700	+ 1'250
029 Service des bâtiments	+ 708'500	- 4'000
619 Atelier mécanique	- 295'000	- 295'000
622.Xx Transports publics	+ 326'500	

Budget 2022 → budget 2021

	Charges	Revenus
212 -213 Coût des écoles obligatoires	- 620'080	+ 345'500
3294.x Archives	+ 175'800	
8711.x Valorisation de l'électricité	+ 45'000	- 660'000
545.xxx Renforcement petite enfance et ouverture Versegères	+ 507'980	+ 296'800
710/ 720.xxx Variation nette dépenses dans serv. communaux gérés par Altis	+ 137'000	- 314'550
811.3xx Augmentation coût de l'agriculture et irrigation	+ 272'600	+ 1'500

Budget 2022 → budget 2021

	Charges	Revenus
930.3621 Péréquation, frais et aide à 930.46x1 la fusion	+ 880'000	- 2'726'500
910.400 Recettes impôts personnes physiques	+ 50'000	+ 2'521'000
911.401 Recettes impôts personnes morales		- 426'000
730. Traitement des déchets	- 173'100	- 420'300
Autres	+ 95'271	- 379'500
Variation nette de l'autofinancement		-3'678'871

Investissements 2022

	Budget 2022	Budget 2021
Dépenses	- 53'094'000	- 43'583'500
./. Recettes	2'334'000	722'000
= Investissements nets	- 50'760'000	- 42'863'500
./. Marge d'autofinancement	21'007'130	24'686'001
= Insuffisance de financement	- 29'752'870	- 18'774'499

Récapitulatif budget 2022

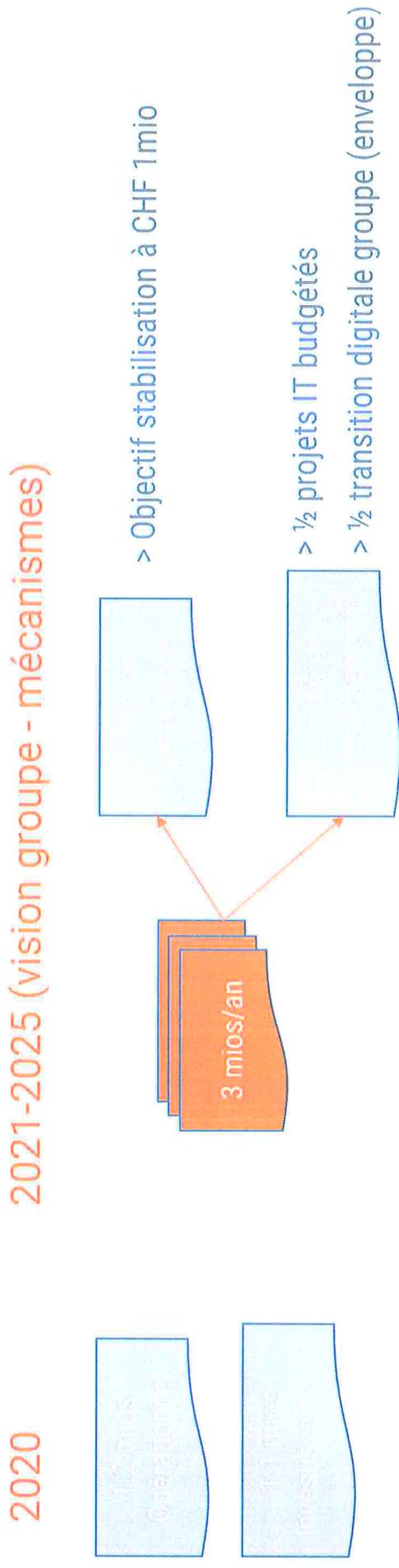
1	Recettes de fonctionnement	122'872'030
2	Dépenses de fonctionnement (sans amortissements)	- 103'047'200
3	Variation des attributions aux financements spéciaux	1'182'300
4=1-2+3	Marge d'autofinancement	21'007'130
5	Amortissements	- 26'286'800
6=4+5-3	Résultat net (excédent de charges)	-6'461'970
7	Investissements nets	- 50'760'000
8 =4+7	Insuffisance de financement	- 29'752'870



Budget 2022

03 Liste des objets soumis en vote séparé

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – STRATÉGIE IT 2021-2025



- △ Investir dans des solutions pour stabiliser puis réduire les coûts opérationnels des différentes divisions (efficacité des processus)
- △ Devenir acteur de la transition numérique (créer l'écosystème pour accueillir la stratégie 2030)
- △ Sécuriser notre réseau et nos systèmes IT
- △ Sécuriser, gérer et valoriser nos données
- △ Créer de nouveaux marchés digitaux -> IT is Business
- △ **Nécessité de rechercher un financement à hauteur de CHF 10 mio auprès de la Commune Val de Bagnes ou de prestataires externes**

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2022

Investissements IT

ALTIS / 2022

Nom du projet	Budget	Répartition dans les sociétés											Habitat ALTIS	% budget total	Commun ALTIS	% budget total		
		Répartition	Appvisionnement SOGESA	% budget total	EVB (Energie)	% budget total	E&E (Eau & Egouts) COB	% budget total	Electricité SEDE SA	% budget total	Chaleur GECAL SA	% budget total						
BI décisionnel	20'000.00 CHF	20'000.00 CHF		0.00%		0.00%			0.00%				0.00%	20'000.00 CHF	100.00%		0.00%	
Changement des FWS	25'000.00 CHF	25'000.00 CHF		0.00%		0.00%			0.00%				0.00%	25'000.00 CHF	100.00%		0.00%	
CICD / CloudNatif / Container	50'000.00 CHF	50'000.00 CHF		0.00%		0.00%			0.00%				0.00%	50'000.00 CHF	100.00%		0.00%	
Distribution réseau informatique	12'500.00 CHF	12'500.00 CHF		0.00%		0.00%			0.00%				0.00%	12'500.00 CHF	100.00%		0.00%	
EDR Endpoint Detection Response / MDR / ARC	20'000.00 CHF	20'000.00 CHF		0.00%		0.00%			0.00%				0.00%	20'000.00 CHF	100.00%		0.00%	
Gouvernance SSI	15'000.00 CHF	15'000.00 CHF		0.00%		0.00%			0.00%				0.00%	15'000.00 CHF	100.00%		0.00%	
Master Data Mgmt	50'000.00 CHF	50'000.00 CHF		0.00%		0.00%			0.00%				0.00%	50'000.00 CHF	100.00%		0.00%	
Modern Management	20'000.00 CHF	20'000.00 CHF		0.00%		0.00%			0.00%				0.00%	20'000.00 CHF	100.00%		0.00%	
Monitoring	20'000.00 CHF	20'000.00 CHF		0.00%		0.00%			0.00%				0.00%	20'000.00 CHF	100.00%		0.00%	
MyAltis Portail client	100'000.00 CHF	100'000.00 CHF	20'000.00 CHF	20.00%	20'000.00 CHF	20.00%			20.00%	20'000.00 CHF	20.00%			20'000.00 CHF	20.00%	0.00 CHF	0.00%	
Plateforme IoT / DataLake	150'000.00 CHF	150'000.00 CHF	150'000.00 CHF	100.00%	25'000.00 CHF	16.67%	25'000.00 CHF	16.67%	10'000.00 CHF	6.67%	10'000.00 CHF	6.67%	10'000.00 CHF	6.67%	25'000.00 CHF	16.67%	0.00 CHF	0.00%
PP Sécurité	60'000.00 CHF	60'000.00 CHF	60'000.00 CHF	100.00%	10'000.00 CHF	16.67%	10'000.00 CHF	16.67%	10'000.00 CHF	16.67%	10'000.00 CHF	16.67%	10'000.00 CHF	16.67%	10'000.00 CHF	16.67%	0.00 CHF	0.00%
PP Transition digitale	140'000.00 CHF	140'000.00 CHF	140'000.00 CHF	100.00%	20'000.00 CHF	14.29%	20'000.00 CHF	14.29%	20'000.00 CHF	14.29%	20'000.00 CHF	14.29%	20'000.00 CHF	14.29%	20'000.00 CHF	14.29%	0.00 CHF	0.00%
Security Awareness	10'000.00 CHF	10'000.00 CHF	10'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			10'000.00 CHF	100.00%	
Segmentation Altis CVDB	50'000.00 CHF	50'000.00 CHF	50'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			50'000.00 CHF	100.00%	
Sharepoint	30'000.00 CHF	30'000.00 CHF	30'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			30'000.00 CHF	100.00%	
SSO / Authentification forte / Hello for Business / VPN	10'000.00 CHF	10'000.00 CHF	10'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			10'000.00 CHF	100.00%	
Mise en conformité des licences Microsoft Server (préventif)	100'000.00 CHF	100'000.00 CHF	100'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			100'000.00 CHF	100.00%	
SDnergie	140'000.00 CHF	140'000.00 CHF	140'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			140'000.00 CHF	100.00%	
Audit de maturité digitale / Récupération 2021 / A utiliser po	30'000.00 CHF	30'000.00 CHF	30'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			30'000.00 CHF	100.00%	
SmartDream / Récupération 2021 / Va être utilisée en fin d'a	100'000.00 CHF	100'000.00 CHF	100'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			100'000.00 CHF	100.00%	
Développement plateforme de stockage données de mesure	450'000.00 CHF	450'000.00 CHF	450'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			450'000.00 CHF	100.00%	
Digitalisation des données énergie - BI + Connecteur IoT	115'000.00 CHF	115'000.00 CHF	115'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			115'000.00 CHF	100.00%	
Intégration LoRa Irrigation	15'000.00 CHF	15'000.00 CHF	15'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			15'000.00 CHF	100.00%	
Maintenance augmentée via image 3D (POC)	20'000.00 CHF	20'000.00 CHF	20'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			20'000.00 CHF	100.00%	
Migration SIT pour tous les réseaux	180'000.00 CHF	180'000.00 CHF	180'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			180'000.00 CHF	100.00%	
Modernisation des outils de schématiques électriques	30'000.00 CHF	30'000.00 CHF	30'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			30'000.00 CHF	100.00%	
Modernisation GMAO et outil de GAE	140'000.00 CHF	140'000.00 CHF	140'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			140'000.00 CHF	100.00%	
Sécurité informatique & segmentation des réseaux	105'000.00 CHF	105'000.00 CHF	105'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			105'000.00 CHF	100.00%	
Sécurité informatique (NAC)	40'000.00 CHF	40'000.00 CHF	40'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			40'000.00 CHF	100.00%	
STEP Profray - SUPERVISION - ZENON - Améliorations conti	10'000.00 CHF	10'000.00 CHF	10'000.00 CHF	100.00%		0.00%			0.00%				0.00%			10'000.00 CHF	100.00%	
TOTAL	2'257'500.00 CHF	2'257'500.00 CHF	75'000.00 CHF	3.33%	230'000.00 CHF	10.19%	560'000.00 CHF	24.80%	680'000.00 CHF	30.12%	135'000.00 CHF	6.00%	115'000.00 CHF	5.09%	462'500.00 CHF	20.48%	462'500.00 CHF	20.48%



PLANIFICATION FINANCIÈRE 2022-2026 ALTIS GROUPE SA

Synthèse Business plan

Planification financière 2022-2026 - ALTIS

	2022	2023	2024	2025	2026
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services - Energie du bâtiment (OBSERV)	762'940.00	1'385'180.00	2'789'680.00	4'334'880.00	6'962'280.00
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services - Transition 360°	2'551'914.40	4'031'999.20	5'114'342.96	6'495'589.59	8'297'747.36
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services - Réseau	195'000.00	483'800.00	786'557.50	1'155'149.83	1'163'701.33
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services - Mandats de gestion déléguée (infras communales)	12'944'045.00	12'944'045.00	12'944'045.00	12'944'045.00	12'944'045.00
communaux)	4'200'000.00	4'200'000.00	4'200'000.00	4'200'000.00	4'200'000.00
Total des produits nets des ventes de biens et de prestations de services	20'653'899.40	23'045'024.20	25'834'625.46	29'129'664.42	33'567'773.69
Frais de personnel	13'060'898.02	13'654'894.56	14'498'770.61	15'565'138.66	16'710'128.24
Charges d'exploitation	6'379'350.80	7'699'535.30	9'035'205.36	10'490'389.19	12'735'788.66
Total des charges d'exploitation	19'440'248.82	21'354'429.85	23'533'975.97	26'055'527.85	29'445'916.90
Résultat d'exploitation avant amortissements, intérêts et impôts	1'213'650.58	1'690'594.35	2'300'649.49	3'074'136.57	4'121'856.79
Amortissements	5.88%	7.34%	8.91%	10.55%	12.28%
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	1'291'682.21	1'746'185.88	2'032'852.55	2'319'519.21	2'606'185.88
Résultat financier	-78'031.63	-55'591.53	267'796.94	754'617.35	1'515'670.91
Impôts	533.83	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat d'exploitation	-78'565.46	-55'591.53	267'796.94	754'617.35	1'515'670.91
Rentabilité du chiffre d'affaires	-0.41%	-0.27%	0.77%	1.97%	3.46%

Volume d'affaires

	2022	2023	2024	2025	2026
Bâtiments connectés	103	160	290	400	630
Installations solaires	40	70	83	98	115
Installations PAC	14	15	18	20	23
Bornes véhicules électriques	15	20	25	33	43

Budget 2022 – investissement (vote séparé) : Prêt à ALTIS Groupe SA

Acceptez-vous le prêt de CHF 2 mios à ALTIS
Groupe SA ?

Budget 2022 – examen du budget de la Municipalité :

Approuvez-vous le budget 2022 de la Commune de Val de Bagnes ?



BUDGET 2022 – Rapport de la COGEST

Membres présents à la séance du 29.11.2021

Présents	: François Alter Sébastien Fellay Sven Rossier	Félicien Bircher Emily Vaudan	Baptiste Darbellay Antoine Wasserfallen
Invités	: Mélanie Mento Félix Besson	Stéphane Roserens	Lionel Saillen
Excusé(s)	: Sébastien Rossoz	Nicolas Egger	Jérôme Darbellay

01. Objets demandés au vote séparé

Investissement prêt et participation :

- Rubrique « prêt Altis Groupe SA » pour CHF 2'000'000.-.

Les membres de la COGEST souhaitent plus de détail sur le but, les conditions et l'utilisation du prêt, à savoir :

- Conditions d'octroi du prêt (taux d'intérêt, échéance, plan de remboursement, garantie)
- Eventuelles offres de financement proposées par des prestataires externes
- Stratégie globale du groupe Altis en matière d'investissement IT et budgets futurs (demande globale de CHF 10'000'000.-)
- Budget de fonctionnement des sociétés du groupe Altis avec la part de revenus et charges liées au développement de nouveaux marchés
- Des retours réguliers sur la situation financière des sociétés du groupe seraient bienvenus (stratégie, comptes annuels, budgets)

Deux slides nous ont été fournies en réponse aux questions avec un détail des investissements 2021 en matière de technologie de l'information pour un total de CHF 1'310'000.-. Par la suite, le 3 décembre 2021, un nouveau plan d'investissement IT pour l'année 2022 nous a été fourni avec un total de CHF 2'257'500.-, ainsi qu'une planification financière du Groupe Altis pour les années 2022-2026.

Une explication nous a été donnée durant notre séance sur les enjeux importants liés à la libéralisation du marché de l'électricité, ainsi que la volonté de développer des marchés externes dans divers domaines dans le but de maintenir et créer des emplois dans notre région.

La commission ne remet pas en question la stratégie, mais demande plus d'information et de transparence afin de comprendre le but et l'utilisation de ce prêt.

A l'unanimité les membres présents de la COGEST demandent un vote séparé.

02. Généralités

Les membres de la commission de gestion se sont réunis à 3 reprises afin de travailler sur le budget, à savoir le 27 octobre, 8 novembre et 29 novembre 2021. Le budget nous a été présenté en détail et les réponses aux questions nous ont été données.

Le budget 2022 qui nous est soumis par le conseil communal présente un excédent de charges de MCHF 6.66. Une diminution des recettes, ainsi qu'une augmentation des charges ont pour conséquence ce résultat. Toutefois, au vu de la fortune de la commune Val de Bagnes au 01.01.2021 d'un montant de près de 300 millions, cette dernière peut faire face à ce résultat.

Des investissements importants de plus de MCHF 50 sont prévus, ce qui engendre une insuffisance de financement d'environ MCHF 30. Les liquidités disponibles de la commune permettent de financer ces dépenses sans avoir recours à l'emprunt.

03. Revenus

Budget 2022	MCHF	122.87
Comptes 2020	MCHF	134.19
<i>Variation</i>	<i>- MCHF</i>	<i>11.32</i>

La baisse de MCHF 11.32 par rapport aux comptes 2020 est expliquée par une diminution des recettes fiscales de MCHF 5.09, celle-ci est expliquée par des recettes extraordinaires en 2020, ainsi qu'une diminution de la vente d'énergie. Par rapport au budget 2021, les revenus enregistrent une diminution de MCHF 1.86, principalement expliquée par une contribution unique pour l'aide à la fusion perçue en 2021. Le total des recettes fiscales de MCHF 80.73 représentent le 65.7% des revenus, leur estimation paraît cohérente. Il est constaté que le niveau des recettes fiscale se maintient à un niveau important, grâce à l'attractivité de la commune.

04. Charges

Budget 2022	MCHF	103.24
Comptes 2020	MCHF	98.25
<i>Variation</i>	<i>MCHF</i>	<i>4.99</i>

Les charges augmentent de MCHF 4.99 par rapport aux comptes 2020 et de MCHF 1.45 par rapport au budget 2021. Si l'on neutralise les dépenses exceptionnelles liées aux soutiens COVID, l'augmentation est de MCHF 12.5 par rapport aux comptes 2020, soit une augmentation de 13.8%.

Les charges de personnel augmentent de MCHF 5.488 par rapport aux comptes 2020, l'effectif atteint désormais 259.7 EPT, soit une augmentation de 42.6 EPT, cette augmentation est expliquée par les points suivants :

- Renforcement de l'Etat major et administration générale (chancellerie, SCI, informatique, RH) (+ 5.1 EPT = CHF 885'000.-)
- Engagement préposé agricole et renforcement service des bâtiments (reprise CO et nouvelle école Versegères) (+ 9.1 EPT = CHF 675'000.-)
- Renforcement service AT, construction, mobilité (+ CHF 520'000.-)
- Dicastère culture (archiviste, musée, bibliothèque, St-Marc et Foot) (+ 265'000.-)
- Ouverture crèche-UAPE de Versegères, renforcement service jeunesse, formation et cohésion sociale, personnel CO (dissolution ACOBAVO) (+ 1'896'000.-)

La sécurité informatique engendre des frais importants qui ne peuvent être évités afin d'assurer un service optimal. Nous souhaitons recevoir des retours sur l'avancement de la stratégie à la suite de l'audit en cours.

Le montant brut de MCHF 10.17 versé à la péréquation financière représente près du 10% des charges (hors amortissement).

Nous comprenons le choix de renforcer l'administration afin d'offrir des meilleures prestations aux citoyens, toutefois nous serons attentifs à la maîtrise de ces charges dans les années à venir.

05. Investissements

Budget 2022	MCHF	51.02
Comptes 2020	MCHF	50.50
<i>Variation</i>	<i>MCHF</i>	<i>0.52</i>

Les investissements prévus d'un montant de MCHF 51.02 sont financés à hauteur de 40.8% par la marge d'autofinancement, il en résulte une insuffisance de financement de MCHF 30.21 à laquelle la commune a les moyens de faire face au vu des liquidités et de la fortune disponibles. Il est à relever également que MCHF 8.8 sont des prêts à des sociétés filles.

Nous comptons sur le conseil municipal afin de tout mettre en œuvre afin de réaliser les investissements prévus durant l'année 2022.

Nous serons également attentifs pour les années à venir à un équilibre entre les investissements et la situation financière de la commune, il y a également lieu de tenir compte des charges induites.

06. Conclusion

La commune Val de Bagnes poursuit le renforcement de son administration et consent à des investissements importants, ceci dans le but de conserver son attractivité et de fournir à sa population des services de qualité. Le montant des charges devrait toutefois se stabiliser à l'avenir, ceci afin de garantir une situation financière stable permettant de réaliser les nombreux projets.

Conscients que les ressources humaines et financières sont limitées, une priorisation plus importante des investissements devra être fixée, ceci afin de pouvoir réaliser rapidement les projets en fonction de leur degré de pertinence.

Nous remercions le conseiller communal en charge des finances M. Eric Rosset, ainsi que les directeurs opérationnels pour leurs présentations, en particulier MM. Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Florian Perraudin.

Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leur conclusion.

A l'unanimité de ses membres présents, la commission de gestion donne un préavis positif au budget 2022, hormis le point qui a été demandé en vote séparé.

Val de Bagnes, le 10 décembre 2021

Pour la Commission de Gestion (COGEST)



Baptiste Darbellay
Président



Octroi d'un DDP à la Lemania-Verbier International School

Objectif communal

Contexte :

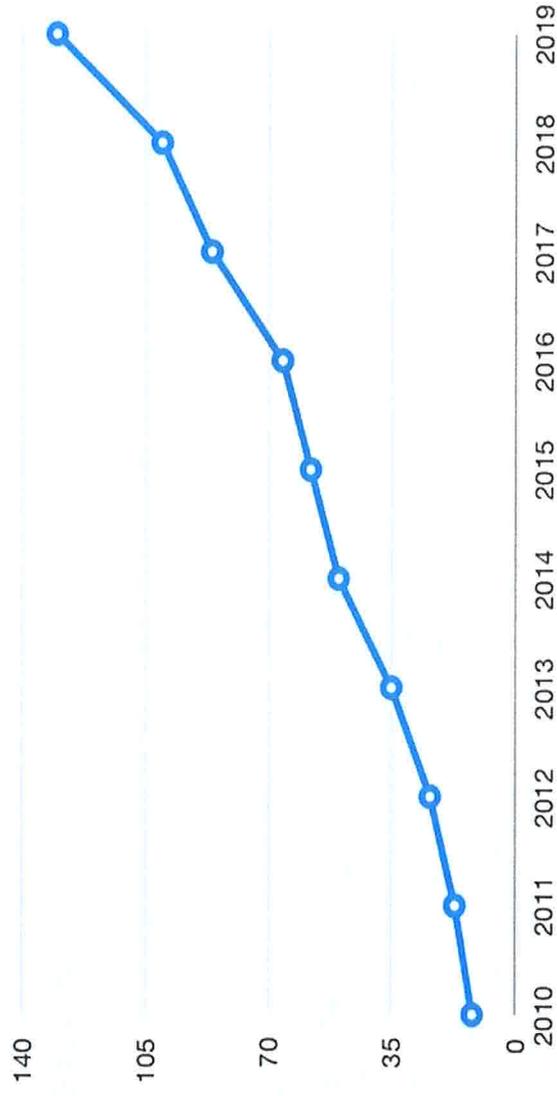
- Verbier International School est une école internationale fondée en 2010.
- Elle forme des élèves de 3 à 16 ans selon le cursus anglais.

Objectif :

- L'école permet d'attirer des familles, elle contribue au dynamisme de Verbier et crée des retombées économiques positives pour la Commune.
- Le Conseil Municipal souhaite encourager et soutenir son développement.

Evolution des effectifs de l'école (hiver)

Evolution du nombre d'élèves



Effectifs hiver 2020 :
- 130 élèves

Effectifs hiver 2021 :
- 163 élèves

Besoin d'infrastructures

Dans la perspective de pouvoir accueillir convenablement 200 à 250 élèves, Verbier Int. School devrait disposer des infrastructures minimales suivantes :

École :

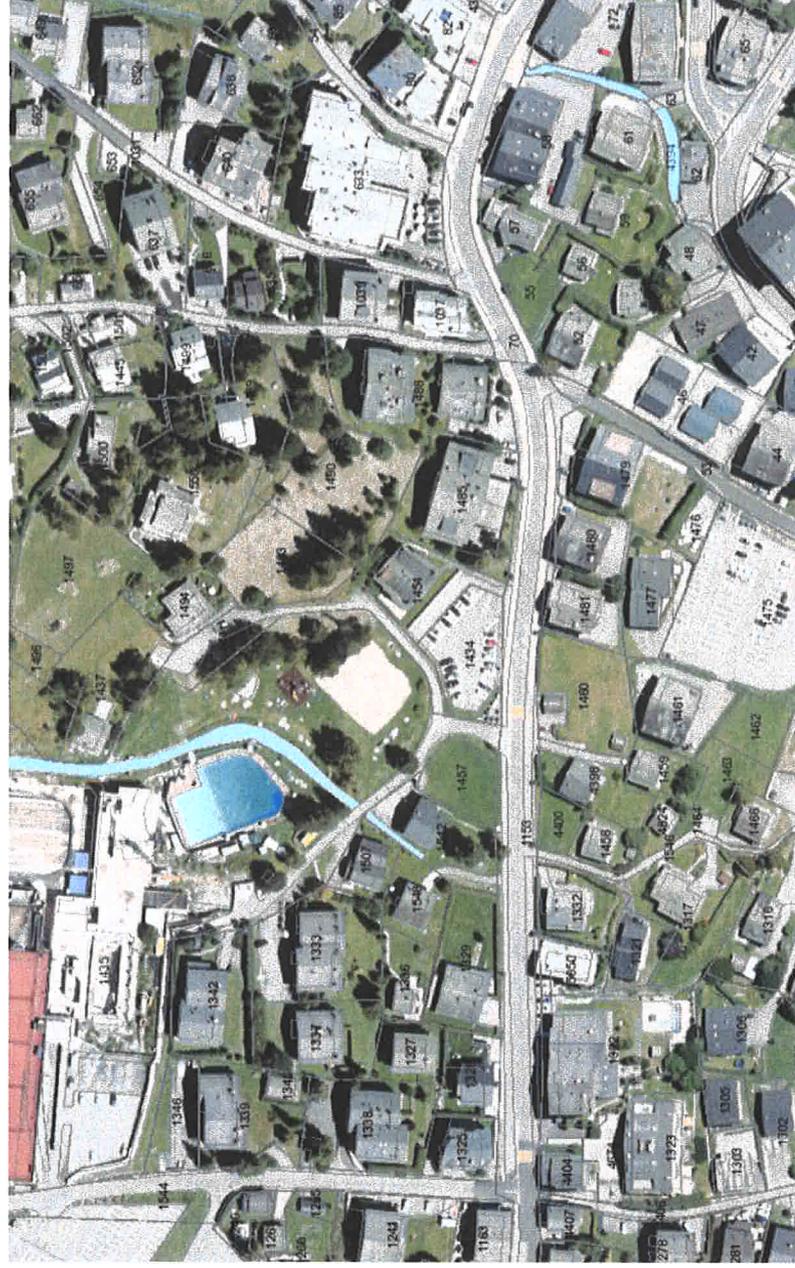
Salles de classe, espace petite enfance, laboratoire de sciences, salle de réfectoire, salle des professeurs, locaux administratifs, réception, salle de réunion, salle de musique, soutien scolaire, sanitaires.

Extérieur :

Cour de récréation et place de jeu
Places de parc

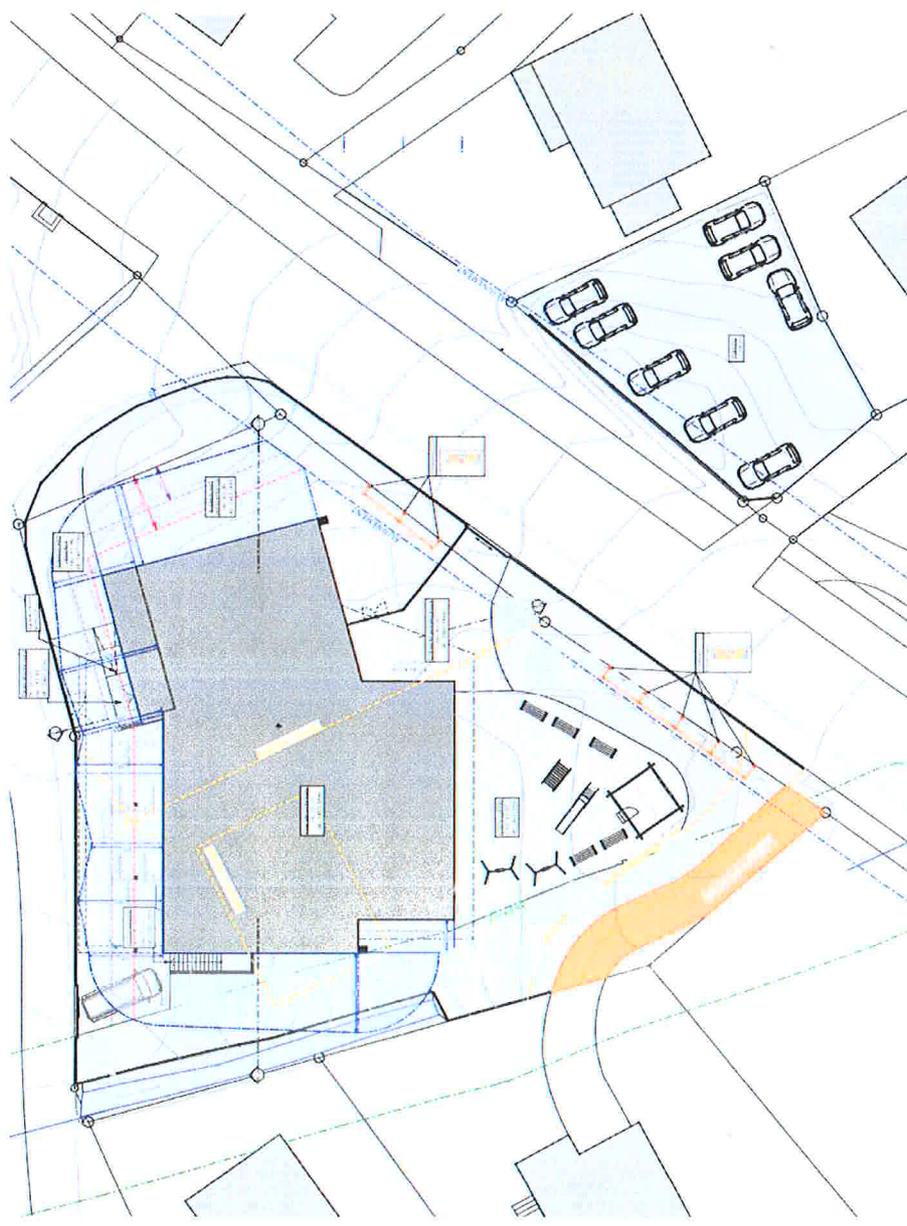
Les locaux actuels sont répartis sur plusieurs sites, dont le chalet Mascotte et le chalet Orny. Ils ne répondent que partiellement au besoin actuel, et ne permettent pas le développement futur.

Localisation du projet



- Terrain de 1822 m2
- En zone touristique T1
- Rue du centre sportif

Projet



Projet



Des gabarits ont été posés du 15 au 19 novembre 2021.

Des visites ont eu lieu sur place les 17 et 18 novembre 2021, afin de constater in situ l'impact de l'école sur le paysage, notamment depuis le Centre sportif.

Ces visites ont regroupé les membres concernés des commissions du CG, des représentants du CM et de l'administration communale, ainsi que des représentants de Verbier International School et leurs architectes.

Conditions principales de la promesse de DDP

Affectation : école internationale

Bénéficiaire : Verbier Int. School (ou Fondation à constituer)

<u>Rentes</u> :	Nombre d'élèves	Valeur de rente	Rente annuelle
	< 100 élèves	10 fr.- / m2 / an	18'220 CHF
	100 à 125 élèves	22 fr.- / m2 / an	40'084 CHF
	126 à 150 élèves	34 fr.- / m2 / an	61'948 CHF
	151 à 175 élèves	46 fr.- / m2 / an	83'812 CHF
	176 à 200 élèves	58 fr.- / m2 / an	105'676 CHF
	> 200 élèves	70 fr.- / m2 / an	127'540 CHF

+ 1ère année de la rente = 1ère année d'exploitation

+ 5 premières années : 10 fr.- / m2 / an

+ effet « cliquet »

+ indexation à l'IPC

+ aucune perception de dividende par VIS tant que la rente maximale n'est pas atteinte.

PM : les terrains ont été acquis en 2015 par la COVB à une valeur estimée de chf 5.5 mios

Conditions principales de la promesse de DDP

Durée : 50 ans

Condition de retour à l'échéance :

90% de la valeur intrinsèque (prix de reconstruction, déduction faite de la vétusté).

Cas de cession du DDP / de la majorité du capital action :

- Droit de préemption pour la Commune à 90% de la valeur intrinsèque
- Rétrocession de 66% des aides communales sur la rente, en cas de bénéfice par VIS à la revente du DDP, à concurrence de max. 50% des bénéfices

Mode de calcul de la plus-value :

- Différence entre la valeur de vente et la valeur intrinsèque de la construction (cas de cession du DDP)
- ou différence entre le prix de vente des actions et leur prix d'achat initial + augmentation de capital (cas de cession des actions)

Conditions principales de la promesse de DDP

Conditions suspensives :

- Entrée en force de l'autorisation de construire
- Garantie de financement

Risques de construction :

- Pollution : Commune (sauf franchise à CHF 20'000.- de VIS)
- Autres risques (déconstruction, amiante, état du sol, etc.) : VIS

Nota :

L'internat n'est pas prévu sur ce site. Le développement de celui-ci est prévu sur le modèle de location de chalets par Verbier International School dans des structures assez petites.

Octroi d'un DDP à la Lemania-Verbier International School :

Acceptez-vous l'octroi d'un DDP à la Lemania-Verbier International School ?



06. Informations

02 Covid – point de situation

Covid - point de situation (06.12.2021)

	Montant engagé CHF	Montant payé à ce jour CHF
Centre de test COVID, Covid-Angels, soutien à la police, circulation, déplacement Ecole de ski, tests été 2021...	967'000.00	947'756.54
Palp Festival : soutien à la transformation en accord avec Etat VS (soutien COVID sociétés culturelles/évènementielles)	37'000.00	-
Soutien à fonds perdu pour restaurateurs/hôteliers (avec ou espace public, kiosque, établissement à l'emporter)	1'200'000.00	1'093'700.00
Soutien aux cas de rigueur (au cas par cas)	1'000'000.00	182'400.00
TPT 2021 (exonération sectorielle)	800'000.00	642'438.55
Adaptation loyers commerciaux (là où la commune est bailleuse)	10'000.00	6'458.00
<i>Sous-total</i>	<i>4'014'000.00</i>	<i>2'872'753.09</i>
Montant résiduel	986'000.00	2'127'246.91
TOTAL	<u>5'000'000.00</u>	<u>5'000'000.00</u>

Covid - suite

	Montant engagé CHF	Montant payé à ce jour CHF
Bons de soutien à l'économie	1'000'000.00	583'070.00
Soutien aux Lr2 (émission de bons en fin d'année) *	500'000.00	-
<i>Sous-total</i>	<i>1'500'000.00</i>	<i>583'070.00</i>
Montant résiduel	500'000.00	1'416'930.00
Total	<u>2'000'000.00</u>	<u>2'000'000.00</u>

*) = bons distribués la semaine dernière

Covid – synthèse des cas traités et avenir

	Nombre de cas traités	Acceptés	Refus	En suspens	Montants versés
Soutien aux restaurateurs	169	112	57	0	1'093'700
Dossiers cas de rigueur	18	7	9	2	183'400
Total	187	119	66	2	1'277'100

Hiver 2021/22

- Selon évolution
- Soutien à l'économie
- Mesures complémentaires
- CHF 986'000 (montant résiduel)